



COMMUNE D'OLLON
Commission de gestion

Ollon, le 12 mai 2015

Au Conseil communal
de et à
1867 Ollon

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'EXERCICE 2014
REponses DE LA MUNICIPALITE AUX VŒUX ET OBSERVATIONS

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2014, nous avons été nommés pour siéger à la Commission de gestion (ci-après : COGE) pour l'exercice 2014. Nous remercions tous les Conseillers et Conseillères pour la confiance témoignée.

Membres de la COGE 2014

Co-Présidents :	Corinne Borloz	Alain Dériaz
Membres :	Sébastien Maillard Marlène Perrier Bob Underwood Muriel Borlat-Gonthier	Céline Pini Eric Diab Philippe Ruchet



L'activité de la COGE 2014 a nécessité de nombreuses séances, visites et rencontres avec différents interlocuteurs tels que la Municipalité, la Commission des finances, des employés de la commune et la population boyarde.

Nous remercions les Municipaux et les Responsables de Services pour leur disponibilité et les réponses apportées ainsi que M. Philippe AMEVET, Secrétaire Municipal, pour sa collaboration. La COGE a également mis à jour et commenté la liste des préavis en cours afin de permettre aux Conseillères et Conseillers communaux et d'en apprécier l'avancement. Enfin, notre rapport se termine par nos vœux et nos souhaits à la Municipalité.

Note des Co-Présidents

Pour la Commission de gestion, 2014 a été une année charnière car elle a dû réinventer sa manière de fonctionner. En effet, une décision émise par le Préfet et soutenue par la Municipalité a imposé qu'elle n'ait désormais plus accès aux procès-verbaux des séances de l'Exécutif, du moins dans leur "intégralité". C'est donc contraints mais toujours enthousiastes que nous avons décidé de relever ce défi et de trouver à cette occasion d'autres leviers pour observer le fonctionnement de notre commune et procéder à un état des lieux pour 2014.

Pour être efficaces, c'est à dire profiter de l'expérience des autres, nous avons rencontré sur l'initiative d'Alain Dériaz, Co-Président de la COGE, nos homologues de Bex, Leysin, Noville, Villeneuve et Yvorne (Aigle et Roche étant excusées) afin de comprendre leurs fonctionnements et d'en emprunter les points forts. Cet échange constructif a été très enrichissant car il a mis en lumière une nette divergence sur la manière dont sont gérées les communes, tant de la part des Municipalités que de celle des Commissions de gestion.

Notre commission a ainsi choisi, après discussions, les thèmes que ses membres désiraient approfondir et a opté pour plusieurs types d'investigations :

- cibler quelques-uns des dossiers chauds de notre commune, indifféremment du dicastère
- s'entretenir avec certains Municipaux en charge des dossiers les plus préoccupants
- visiter "in vivo" certains services communaux
- échanger officiellement avec les employés communaux
- échanger avec la population de la commune

Les commentaires des différents points abordés sont ainsi résumés dans un rapport 2014 dont la structure est différente. Concis, il est rapidement "LISIBLE" et comprend le rapport de la COGE; celui des services communaux est dorénavant accessible sur le site communal. Pour la première fois et sur notre demande, les commissions intercommunales ont établi leur propre rapport.

Malgré ce qui nous a été imposé, nous relevons par ailleurs une participation assidue de tous les membres de la COGE; les séances furent nombreuses et toujours très animées. Néanmoins en 2014, notre travail a été nettement plus laborieux, car il nous a fallu adopter une ligne de conduite commune et trouver de nouveaux repères. Enfin, nous remercions tous ses membres pour leur évidente collégialité, leur endurance et leur pertinence.

Bâtiments communaux situés à Ollon

Depuis près de deux années, M. Yann Voisard-Seitz utilise un logiciel permettant de répertorier l'ensemble des objets immobiliers communaux et d'avoir ainsi une vision plus objective de l'état mais aussi de l'entretien à prévoir pour ceux-ci. Parallèlement, il nous a transmis le ratio charge/revenu de chacun de ces bâtiments. Enfin, il nous a exposé l'avenir proche de certains d'entre eux et le potentiel d'autres. Cette rencontre a été l'occasion de partager librement des idées ayant pour seul et unique objectif de proposer une meilleure utilisation de ces biens.

Administrer ce parc ainsi permet une gestion apparemment plus adéquate et efficace, ce qui nous est indispensable tant l'exploitation de ce patrimoine immobilier nécessite d'être améliorée et cela même si la situation à venir semble prometteuse.

L'occasion nous a été offerte de visiter le bâtiment du Beudard; celui-ci devrait être conservé, notamment pour offrir à la commune la possibilité de disposer de deux appartements sociaux. Cette idée est parfaitement louable mais force est de constater que l'état de ce bâtiment et de ces logements est déplorable voire insalubre. Un état nécessitant tôt ou tard, soit une démolition soit une rénovation lourde.

Le bâtiment de l'administration nous a été présenté et avec lui son imposant galetas. Voilà un volume considérable, inoccupé à ce jour et qui au détour de travaux conséquents pourrait permettre une utilisation manifestement plus rationnelle. Son état est satisfaisant même si des mouvements de sol laissent apparaître de belles fissures dans l'angle sud-ouest; suffisamment d'ailleurs pour attirer toute la vigilance du bureau technique.

Enfin le Bâtiment du Cotterd dont le volume est impressionnant (4000 m³ annoncés) a retenu toute notre attention. Son exploitation actuelle est très clairement désuète alors que son potentiel est immense. Les deux logements sont loués à des conditions pour le moins favorables et très généralement le rendement de ce bâtiment est inefficace. Dès lors, notre Commune doit agir et se mettre à la recherche de projets permettant une utilisation non seulement rentable mais qui bénéficierait aussi au plus grand nombre. Rappelons qu'elle doit montrer, plus que quiconque, l'exemple en matière de densification et de rationalisation du bâti.

Certes, un centre médical nous a été proposé, et cela même si aux yeux de nombreux conseillers communaux et citoyens, l'endroit ne s'y prête pas. D'autres idées nous ont été émises, parmi celles-ci, celle d'y déménager l'administration communale afin de laisser l'ancien bâtiment libre de transformations pour en faire des logements, peut-être des appartements "protégés" ?

Enfin, une dernière interpellation nous a permis de comprendre combien les objets loués par notre commune l'étaient à des prix sans comparaison avec ceux du marché.

EPOC

L'EPOC est un sujet qui interpelle l'ensemble de notre population, tant par son fonctionnement et les prestations offertes que par son coût et son devenir.

En 2014, la COGE a eu l'occasion de rencontrer à deux reprises M. le Municipal Fabio Ghiringhelli, en charge de ce dicastère; une première fois à notre demande où il fut d'ailleurs accompagné du Commandant Bernard Conod, une deuxième, seul et sur sa propre initiative.

Notre première rencontre nous a d'abord permis de prendre connaissance de manière très générale de l'activité de nos forces de police sur notre territoire, ensuite d'aborder quantité de chiffres dont ceux se rapportant à une activité particulière, mais très rémunératrice que représente l'usage des radars.

Nous en avons profité pour nous faire le relais de quelques inquiétudes citoyennes :

Police de proximité : les autorités de police reconnaissent ne pas être encore à la hauteur des promesses émises; elles nous disent y travailler et s'y consacrer.

Stationnement : les contraventions "abusives" ont été constatées et s'expliquent notamment en raison de cultures professionnelles hétérogènes des agents constituant notre police. Des corrections ont été apportées pour assouplir les comportements de certains. La police nous dit être parfaitement consciente des difficultés de parking rencontrées dans notre commune. Elle nous annonce que les mesures entreprises vont dans le sens de l'éducation et de la communication contrairement aux agissements précédents qui se limitaient à une simple répression.

Radars : nous paraissions tous convaincus de l'intérêt d'user de radars sur nos routes afin de contrôler les vitesses des automobilistes, mais user ne signifie pas abuser. La police semble acquiescer. Néanmoins de son propre aveu, notre Municipal estime n'avoir aucun pouvoir quant au rythme de ces contrôles et que ses actions ne pouvaient et ne pourraient modérer leur usage, même à certaines dates clefs de forte affluence pour notre commune touristique. Nous avons insisté en faveur de l'utilisation de radars pédagogiques car la population réclame autant de sensibilisation et d'éducation que de répression. La réponse obtenue ne fut ni claire, ni satisfaisante, parfois même surprenante. Nous resterons par conséquent vigilants à ce sujet.

COGE de L'EPOC : étonnamment, cette Commission intercommunale ne dispose que depuis très peu de temps d'un règlement, ce qui n'a pas aidé jusqu'ici à la guider dans les missions qu'elle devait exécuter. Ses membres, pour partie du moins, se sentent considérés voire parfaitement inutiles. La CODIR n'apparaît pas être un partenaire et la collégialité de la COGE EPOC semble précaire. Pire encore, suite à la demande d'un rapport circonstancié, d'évidentes dissensions entre ses membres se sont manifestées.

Règlement de police : pour l'instant, il n'est toujours pas validé par le canton; cette situation fragilise de fait un concept de police intercommunale qui tarde toujours à séduire ses citoyens/payeurs.

Fonctionnement : actuellement rien ne porte à croire qu'il existe un équilibre décisionnel entre les 3 communes participantes et que la nôtre y trouve son compte. Notre Municipal déclare lui-même trop de rigidité et peu de latitudes. Par ailleurs et nous l'évoquons avec le respect qui s'impose, M. Fabio Ghiringhelli avoue son désarroi

et son impuissance dans la défense des intérêts de notre commune dont on ne peut aujourd'hui prétendre qu'elle soit clairement satisfaite par le système choisi et mis en place.

Enfin, l'impression perçue au cours de ces rencontres nous laisse croire que ce système est une "organisation" sur laquelle notre commune n'a aucune prise ou si peu; de quoi imaginer du moins une commune qui subit plus qu'elle n'agit. Pourtant, sachant tous combien un organe de police est essentiel aux yeux de notre population, est-ce cela que nous voulons reconduire ? Peut-être, mais alors au prix d'évidentes améliorations et au terme d'un bilan nous permettant de comparer tant sur le plan qualitatif que quantitatif d'autres alternatives.

Ressources humaines

La COGE a reçu M. le Municipal Jean-Michel Clerc pour obtenir des précisions concernant certains sujets de son dicastère, mais également pour l'entendre quant au rôle qu'il assume dans le domaine des ressources humaines. Il fut accompagné de M. le Boursier communal et Responsable du Service du personnel.

Notre première intention a d'abord été de comprendre la structure RH mise en place dans notre commune, puis d'en appréhender le fonctionnement. Voici ce qui nous a été communiqué :

Le Boursier communal et Responsable du Service du personnel nous a été présenté comme Responsable des RH de l'ensemble des employés de la commune; charge pour laquelle il dispose de 30% de son temps, en plus de l'aide de son adjointe au service du personnel. Pour l'essentiel, cette activité comprend la supervision des salaires, celle des entretiens des collaborateurs, le suivi rédactionnel des "descriptifs de postes" et le respect de l'application du statut du personnel. La gestion d'éventuels conflits est sous la responsabilité du Municipal.

Parmi nos préoccupations, nous voulions apprécier si le volume de travail devant être consacré à ce domaine permettait d'être boursier communal et responsable RH à la fois; ne s'agissait-il pas d'un mandat de trop ? Le Boursier communal et Responsable du Service du personnel était-il d'ailleurs bien identifié auprès des employés communaux comme leur responsable RH ?

Nous avons aussi évoqué pour l'ensemble des employés, la formation, les plans de carrières et les outils à disposition ou mis en œuvre pour motiver le personnel.

Parmi les informations transmises :

- Le Boursier communal et Responsable du Service du personnel nous a déclaré une charge de travail conséquente avec son seul mandat de boursier.
- Il ne semble pas être identifié comme le responsable RH par bon nombre d'employé(e)s.
- Nous n'avons pas pu distinguer clairement les stratégies concernant les RH de la commune.

Les entretiens du personnel sont menés par des gens peu formés; ils ne bénéficient pas du soutien voire de la présence du service des RH pour garantir à l'employé une rencontre adéquate.

L'année 2014 a été marquée par plusieurs affaires, toutes évoquées lors des divers Conseils communaux.

Voirie

En 2014, unanime, la COGE ne pouvait passer à côté d'événements aussi majeurs que la réorganisation du service de la voirie, la disparition du poste du Voyer et enfin la gestion hasardeuse des personnes ayant des situations privées compliquées. La COGE a donc cherché à mieux comprendre ces différentes situations.

Suite aux divers entretiens entre la COGE, la Municipale Lyne Perret et plusieurs responsables du service de voirie, il est clair qu'il ne règne pas au sein du service de voirie, ce que certain(s) prétend(ent), c'est à dire collégialité et respect. La communication est loin d'être simple.

En revanche et dans l'ensemble, malgré ces divers bouleversements, tant le service de voirie que celui des réparations ont poursuivi leurs actions en offrant aux citoyens les prestations attendues.

Sur demande de la COGE, un contrôle concernant la gestion des machines et des procédures d'achat de nouveaux véhicules et autres machines a démontré le sérieux des démarches et une situation correcte et en ordre.

Le projet concernant les plans de la mise en place des Moloks sur la commune a pris un temps considérable à être présenté au Conseil. Malgré ces débuts difficiles et une gestion discutable occasionnant un certain retard, la situation actuelle a repris un planning qui permet de voir fleurir ici et là des Moloks bientôt tous installés et prêts à être utilisés.

Concernant la collecte des déchets organiques et compostables, la COGE regrette la décision de réintroduire ce ramassage. En effet, elle redoute les dysfonctionnements observés les années passées et y trouve là une incohérence.

Enfin, sur le haut de la commune, les employés de la voirie disposent de locaux offrant des conditions pouvant être largement "discutables et discutées". Ils sont à la fois exigus, dispersés et vétustes. Néanmoins, si la COGE comprend qu'il n'est pas évident dans les conditions légales et actuelles de faire avancer la mise en place de nouveaux locaux plus appropriés, elle regrette la logique de la Municipalité. Celle-ci a décidé d'entreprendre des rénovations dans un des bâtiments "la Forge" pour un montant budgété au poste 430.3141 de 75'000.- francs. Reprendre l'appartement situé à l'étage était pourtant plus logique pour satisfaire les besoins des employés.

Bureau technique

Présentation du "SIT" et archivage des dossiers

Une délégation de la COGE a pu assister à une démonstration du "SIT", logiciel de gestion des informations territoriales. Toutefois, cet outil va être changé pour un programme offrant de meilleures performances et qui sera par ailleurs moins cher.

Un survol de l'archivage des nombreux dossiers a permis à la COGE de constater que le classement est effectué logiquement et permet de trouver rapidement ce que l'on cherche.

Gestion du préavis 2012 / 03 Route de la Distillerie

La COGE a passé en revue toutes les phases pour la réalisation des travaux de la route de la Distillerie : soit depuis la justification de ces travaux, passant par les appels d'offre pour les mandataires et les entreprises, les comptes rendus de chantier, le suivi du planning des travaux, le suivi financier et enfin les contrôles de qualité avec les essais effectués et les réceptions des travaux. La COGE a pu constater que ce chantier était bien suivi par le bureau technique et que les travaux avançaient conformément au programme et au budget, voire plutôt en dessous de ce qui avait été devisé.

Autorisation de construire

Compte tenu des événements de l'année écoulée, la COGE s'est penchée sur les procédures d'autorisation de construire avec tous les documents qui y sont associés. Nous avons pu faire l'inventaire de toutes les procédures demandées aux propriétaires, ainsi que tous les contrôles qui sont effectués par la commune. A ce sujet, nous constatons que suite à la fameuse affaire du chalet Rybak, la commune a ajouté à la procédure d'autorisation un contrôle du bâtiment hors d'eau (charpente posée), afin de pouvoir intervenir suffisamment tôt si des non-conformités sont en cours de réalisation. Evitant ainsi que la commune soit mise devant le fait accompli et qu'une correction soit difficilement réalisable.

Concernant l'affaire Rybak, la COGE a posé la question suivante à notre Syndic : Quelles furent les erreurs commises par la commune ? D'après le Procureur mandaté par le canton : pas grand chose. Selon les plans, le chalet débordait dans la zone des 10 m de la lisière forestière dans l'angle Nord-Est et des aménagements extérieurs au Sud dépassaient dans la zone agricole. D'autre part, la grue étant installée en zone forestière, notre

garde forestier avait averti le service concerné, mais les choses en sont malheureusement restées là. Dans les faits la propriétaire a réalisé bien d'autres aménagements non autorisés.

Ce dossier est maintenant dans les mains du canton et pour quelque temps encore... Toutefois, les propriétaires ont fait évacuer la grue de leur propre initiative.

Force est de constater que la Commune est toujours plus confrontée à des dossiers complexes. Cet état de fait l'amène à une exposition médiatique qui dessert nos intérêts. Nul doute que ce genre de publicité ne participe pas à redorer l'image d'une commune dont on nous vante sans cesse l'incontournable atout : le tourisme.

Divers

A propos du "campeur illégal" de la rue de la Distillerie, celui-ci a enfin quitté les lieux. Nous espérons que pareille situation ne puisse plus être tolérée et que notre Municipalité soit plus proactive et équitable dans l'application de nos règlements.

La convention passée avec les voisins du terrain des Verchy place notre Municipalité dans l'impossibilité de supprimer le passage d'un surveillant.

Ce passage a un coût pour le moins élevé et pour des prestations discutables : vérifier la fermeture des vestiaires et de la buvette. Nous prions la Municipalité de trouver une solution plus économique et de responsabiliser les utilisateurs de ces locaux.

Enfin, lors de la dernière édition du Boyard, il est pour le moins curieux de constater que deux pages sont consacrées à la cantine d'Ollon, alors qu'une démission en bloc des trois instigatrices de la cantine de Villars ne leur valent que deux lignes, l'une d'elle étant carrément oubliée.

Conclusions

En 2014, la collégialité de la Municipalité est fragilisée par les difficultés rencontrées. Par ailleurs, elle nous est apparue peu disposée à la critique et à la remise en questions. Au regard de quelques-unes des réponses obtenues, nous nous interrogeons et restons surpris par certains de nos Municipaux qui défendent mal leurs dicastères. Nous avons aussi été étonnés par une Municipalité se déclarant trop "indulgente". Que dire aussi de la confidentialité si souvent rappelée mais trop peu respectée à la fois ?

En outre, la Commission de gestion doit avouer une année 2014 chargée et difficile. Les rencontres avec certains Municipaux furent empreintes d'un sentiment évident de méfiance. L'impression perçue fut celle d'un passage obligé et non d'un moment d'échange permettant à tous et à chacun d'apporter sa contribution. Nos questions semblaient gêner, et encore plus celles qui furent spontanées.

Nous constatons aussi que la Municipalité travaille parfois dans l'urgence et peine à anticiper. Les derniers préavis présentés en sont la meilleure preuve.

En revanche, la COGE se réjouit de l'excellent accueil réservé par le Conseil communal au préavis concernant l'acquisition de la source de la Rippaz. Son exploitation permettra à notre commune d'améliorer l'autonomie de son approvisionnement en eau mais aussi de produire de l'énergie renouvelable. Nous remercions la Municipalité pour la gestion de ce dossier et la vision à long terme dont elle a fait preuve pour protéger les générations à venir.

Au regard des sujets prioritaires qui s'imposaient, la COGE n'a pas pu s'intéresser à l'ensemble des dicastères. Elle imagine peut-être combler cette lacune dès 2015 en incluant ceux qui n'ont pu être traités cette année. Il s'agit de celui des eaux et du tourisme. Ce dernier ayant connu plusieurs réformes, il nous est apparu évident de lui laisser trouver ses marques afin d'en comprendre les nouveaux fonctionnements et stratégies.

Enfin, en 2014 nous saluons la Municipalité pour sa prévoyance et pour avoir tenté de contenir le budget de la commune.

Avec tous ces événements, et en conclusion, la Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir :

1. **ADOPTER** les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2014 tels qu'ils vous ont été présentés, sous réserve du rapport de la Commission des finances,
2. **ADOPTER** les comptes de la taxe de séjour pour l'exercice 2014,
3. **DONNER** décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2014,
4. **DONNER** décharge à notre Commission de gestion pour son mandat.

Au nom de la Commission de gestion 2014

Les Co-Présidents:



Préavis

En collaboration avec les Services des finances et technique, la COGE vous présente, sous forme de tableau, la liste des préavis ouverts au 31 décembre 2014. Sont mis en évidence l'avancement des préavis, leur taux d'atteinte par rapport aux financements annoncés, ainsi que des remarques pour faciliter la compréhension.

NOM	Crédit voté FRS	Subventions et participations de tiers FRS	Résultat net FRS	Taux d'atteinte %	Dépass. en cours %	Amort. en cours FRS	Trav. Terminés en cours	Factures en cours	Remarques
Abris bus route Ollon-Villars	441.400,00	0,00	192.665,10	44					reste à faire: Huémoz, Aiglon 2x
Assainissement chemin des Vaux	336.000,00	0,00	826.750,85	99					
Agrandissement local du feu à Villars	2.612.800,00	944.588,20	1.789.185,23	68					
Assainissement chemin du Raisin et rue Cramoisi	686.000,00	0,00	586.815,80	86					
Pose collecteur EC et autres canalisations Antegn	17.130.000,00	0,00	1.529.209,45	89					
Réfection pont Rochegrise Villars	846.000,00	0,00	509.973,75	60					
Rénovation Grande salle Villars	1.300.000,00	1.137,00	1.163.898,78	90					
Bassin de rétention En Lombard	1.398.800,00	0,00	916.422,90	66					
Vestiaires et buvette des Verchy	1.880.000,00	320.000,00	1.523.741,45	81					
Etude extension Perrosalle	200.000,00	0,00	142.373,18	71					Etudes en cours
Station d'épuration Ollon	874.780,00	0,00	784.960,16	90					Rectification limite propriété en cours
Route du Village Villars	1.704.000,00	46.802,00	1.194.502,95	70					Reste facture géomètre
Assainissement du Village Huémoz	1.132.000,00	0,00	675.375,90	60					Procédure judiciaire en cours
Agrandissement ferme de la Moutonnerie - St-Triph	2.235.500,00	76.353,00	2.576.892,36	115	15				
Assainissement du village de Panex - étape 2010	487.428,00	47.989,45	210.227,75	43					
Buvette de l'Etang du Duzillet	75.000,00	0,00	71.099,15	95					
Route de Villars à Ollon - lot 11	533.696,00	21.072,80	339.633,00	64					
Route de Champex à Chesières	2.565.184,00	0,00	1.808.430,80	70					Facture bureau HV
Assainissement du village de Panex - étape 2011	7.34.908,00	24.170,00	539.994,20	73					Bornage à compléter
Assainissement du village d'Huémoz	1.857.600,00	0,00	1.666.373,40	90					Reste facture ingénieur + géomètre
Assainissement pont de Chesselaz Ollon	615.600,00	0,00	503.599,25	82					
Etude complémentaire pour le parking du RDV	162.000,00	0,00	155.336,60	96					Etudes en cours
Réalisation d'un cabinet médical de groupe	120.000,00	0,00	62.213,20	52					En cours
Route de la Distillerie Ollon	3704.400,00	0,00	2.136.502,05	58					Fin des travaux: prévue en 2016
Réseau d'eau potable Plan d'Essert	620.000,00	129.806,00	557.185,45	90					Reste facture ingénieur
Locaux Police EPOC et office de la population	260.000,00	0,00	259.358,95	100					
Centre des Sports - tennis extérieurs	715.000,00	110.000,00	575.104,15	80					
Réseau d'eau potable Poutet-Dard	2.802.000,00	0,00	480.442,45	17					
Rénovation du Parking du Centenaire	2.600.000,00	0,00	2.111.742,80	81					Travaux en cours
Sécurisation du Collège de Perrosalle	200.000,00	0,00	172.684,90	86					Travaux sous garantie en cours
Collège Perrosalle tr/parasismique	2.080.000,00	0,00	2.133.280,85	103	3				
Collège Perrosalle toit et panneaux solaires	645.000,00	121.025,00	478.322,00	74					
Chesières - Prolongement rte Margueronnes	2.700.000,00	0,00	1.400.490,60	52					Travaux en cours; fin prévue juin 2015
Centre des Sports - Prêt à fond perdu	11.063.778,00	0,00	544.352,15	5					Travaux en cours (avance TY 8111,7010,40)
Concours d'architecture Perrosalle	378.000,00	0,00	0,00	0					En attente appropriation
Gestion déchets ménagers / Molok	1.684.800,00	0,00	252.340,70	15					Travaux en cours
Chesières - RC secteur ancienne poste	788.400,00	0,00	0,00	0					
Sécurisation passages à niveau	300.000,00	0,00	0,00	0					
Création dépôt à carburant	530.000,00	0,00	26.003,30	5					Travaux pas commencés, attente permis de construire

les préavis ont 3 étades différents

ils sont tous ci-dessus, toujours ouverts, car selon le bureau technique nous n'avons pas encore reçu toutes les factures, ou subventions.

ils sont tous ci-dessus, avec la mention 'B'. C'est la phase d'amortissement, après avoir reçu toutes les factures selon le bureau technique.

* en attente de confirmation du bureau technique pour boucler entièrement amortis, ils ne font plus partie de cette liste.

Bilan des vœux précédents

Conformément à l'article 55 du règlement du Conseil communal, concernant les attributions de la Commission de gestion, au point 3, le bilan des suites données par la Municipalité aux vœux et souhaits de ces cinq dernières années est donné sous forme de tableau avec les appréciations de la COGE 2014.

Synthèse des actions effectuées par la Municipalité sur les vœux émis par la COGE

		Actions menées par la Municipalité		
		Pas ou peu	Partiellement ou en cours	Réalisé
VCG 2009				
Administration générale				
1	Préciser le délai d'accomplissement des vœux		X	
2	Onglet supplémentaire sur le site de la commune pour bien communaux à disposition			X
3	Mise à disposition d'abonnements généraux pour les habitants			X
Bâtiments				
4	Engagement de personnel pour inventaire et suivi des bâtiments		Pas nécessaire	
Domaines				
5	Remise en location des parcelles individuelles à faire par voie officielle publique		X	
Informatique				
6	Nouvelle image du site internet de la commune			X
Ressources humaines				
7	Absentéisme			X
Voirie				
8	Valorisation des déchets de la commune à mettre dans le Boyard			X
VCG 2010				
Services techniques et bâtiments				
1	Audit de fonctionnement du service technique			X
Informatique				
2	Assurer le bon fonctionnement de l'informatique pendant les votations			X
Travaux				
3	Pose d'éclairage public économique avec des LED			X
4	Chapitre "Ecologie et Energie" à ajouter à chaque Préavis	X		
Tourisme				
5	Utilisation de bus navette à Villars avec filtres à particules			X
Services techniques et bâtiments				
6	Suivi des travaux effectués par la commune			X
Traitement des déchets				
7	Contrôles "eco point" d'Ollon qui devient insalubre : <i>en cours de réalisation</i>		X	
Conseil communal				
8	Communication des dates du conseil communal une année à l'avance			X

VCG 2011			
Administration générale			
2	Finaliser la réalisation du site Web de la commune		X
3	Donner plus d'information à la clôture des préavis sur l'état financier, et rapport sur l'exécution		X
Urbanisme			
4	Prioriser la réalisation du PPA de Perrosalle		X
Service technique			
5	Faire preuve d'esprit critique face aux différents rapports d'étude demandés par la commune		X
Ecoles			
6	Agrandissement école d'Ollon et renforcement parasismique		X
Bâtiments			
7	Stratégie de transformation et concept des infrastructures sportives de Villars a présenté d'ici 2 ans	X	
8	Etude pour transformer le local sous la patinoire en parking	X	
Traitement des déchets			
9	Règlement à établir pour "l'Eco point" d'Ollon qui devient insalubre		X
10	Etude et concept pour la déchetterie de Villars	X	
11	Concept communal pour le traitement des déchets (à établir rapidement)		X
Service du feu			
12	Equipement du SDIS d'Ollon		Externe à la commune
VCG 2012			
Traitement des déchets			
1	Information sur nouveau concept de la gestion des déchets		X
2	Présentaion d'un projet pour la déchetterie et la voirie de Villars	X	
Dépôt du Bruet			
3	Par souci de sécurité, réalisation d'un local pour les hydrocarbures		X
Bâtiments			
4	Concernant la moutonnerie, un préavis séparé est demandé pour le dépassement du budget. Délai fin 2013	X	
5	Etablir un tableau annuel de l'évolution de la consommation énergétique pour chaque bâtiment communal		X
VCG 2013			
Administration communale			
1	Maintien de l'accès aux procès verbaux de la Municipalité à la COGE		Décision préfectorale
2	Transmettre un courrier à tous les employés de la commune les invitant à respecter le port des équipements de sécurité.	X	
3	Faire appliquer les lois et règlements avec rigueur dans les domaines de la police des constructions et des droits d'habitation.		X



MUNICIPALITÉ D'OLLON

REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX VŒUX ET SOUHAITS DE LA COMMISSION DE GESTION 2014 (COGE)

Bien que tous les vœux n'aient pas forcément de rapport direct avec l'étude effectuée par la Commission de gestion sur les activités/décisions de l'Exécutif, la Municipalité y répond comme suit :

VŒUX :

SERVICE DES FINANCES ET DU PERSONNEL :

VCG n° 1 – Une adaptation immédiate des prestations salariales doit être appliquée en fonction des nouvelles responsabilités confiées à l'employé.

Réponse : *L'adaptation sollicitée s'est faite et les traitements des deux collaborateurs qui ont suppléé au départ du Voyer communal ont été modifiés en conséquence avec effet au 1^{er} janvier 2015.*

SERVICE DES FINANCES ET POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS :

VCG n° 2 – Etude des conséquences opérationnelles et financières en cas de sortie de l'EPOC.

Réponse : *Volontiers, la Municipalité s'y attèlera.*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

VCG n° 3 – Exiger de la part des différents services une rédaction de rapport de meilleure qualité et actualisée (objectifs – états des projets – réussites/difficultés : commentaires et propositions – points forts/points faibles – innovation – études).

Réponse : *Pris note.*

SERVICE DES FINANCES ET DU PERSONNEL :

VCG n° 4 La COGE demande à la Municipalité de reconsidérer le mandat de responsable des RH (EPT, cahier des charges).

Réponse : *Le mandat va être reconsidéré dans le sens souhaité par la COGE, le recours à un médiateur externe pouvant être envisagé.*

SOUHAITS :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

SCG n° 1 – Une réévaluation doit être effectuée (sondage, pointage, indicateurs de mesure) concernant les heures et jours d'ouverture de tous les bureaux de l'administration communale.

Réponse : *Hebdomadairement, l'administration communale d'Ollon est ouverte à raison de 37 ¾ h. et, conformément au Statut du personnel en vigueur, les employés effectuent 41 ½ h.*

La Municipalité relève que la population utilise l'ouverture retardée du jeudi soir à raison de 10 à 12 visites hebdomadaires. Il en est de même pour les renseignements donnés téléphoniquement.

Un sondage quant à la satisfaction de la population sera effectué par le biais du Boyard et du site internet communal.

SCG n° 2 – Une mention écologie-énergie devra figurer sur les rapports de chaque service communal.

Réponse : *Pris note. Seules les mesures allant dans cette direction pourraient être présentées dans le rapport.*

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-L. Chollet



Le Secrétaire :

Ph. Amevet

Ollon, le 26 mai 2015/PA